



Ordonnance de télécom CRTC 2025-137

Version PDF

Références : 2024-340, 2024-341

Gatineau, le 12 juin 2025

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7705 Tarif général – Retrait du service radiotéléphonique mobile	5 décembre 2024	21 février 2025
Saskatchewan Telecommunications	AMT 383 Tarif général – Services de base – Correction au service d'installations téléphoniques – Voies locales	27 novembre 2024	19 décembre 2024

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général